



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n° 2007-2982 BYPASS S
Dossier lié n° 2000305

Maisons-Alfort, le 4 mars 2008

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
BYPASS S, n° dossier 2007-2982**

Dans le cadre de la convention-cadre relative au transfert par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche des demandes antérieures à la date d'entrée en vigueur du décret n° 2006-1177 du 22 septembre 2006, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a examiné un dossier, déposé initialement à la Direction Générale de l'Alimentation par DOW AGROSCIENCES, relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation BYPASS S.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit FREELAND (n°d'AMM :2000305), qui est un produit de seconde gamme ;

L'Afssa émet un avis défavorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation BYPASS S, présentée par DOW AGROSCIENCES.

Pascale BRIAND